Laussonne

Juin 2018 - Numéro 70 Editeur : Mairie de Laussonne, 43150 Laussonne

Directeur de publication : Pierre Gentes – Rédacteur : Alain Sabatier Réalisation et impression par nos soins. Dépôt légal : juin 2018



Le mot

L'élite Française voit tout en grand et croit qu'en concentrant il y a réduction des coûts de la dépense publique. Les faits montrent que ce n'est pas exact, d'ailleurs la cour des comptes l'admet en disant que la "grande région" et la "grande intercommunalité" n'ont pas permis des économies bien au contraire. Un état, uniquement tourné vers l'urbain en oubliant 80% du territoire et 21.3 millions d'habitants, fait fausse route. Les maires ruraux voient dans la commune une structure pertinente de la proximité et de la légitimité démocratique. Ils voient l'intercommunalité commne un outil au service des communes dans un cadre coopératif et partagé. En revanche, ils refusent une intercommunalité technocratique qui n'incarne plus la commune et qui au final la supplantera. La population doit être informée et sensibilisée sur ce qui sera dévolu aux communes dans les années qui viennent. La population devra se positionner entre des élus qui accompagnent une politique qui visent à supprimer la commune ou les autres qui souhaitent préserver un maillage acceptable pour une proximité vivante et pour une politique fondée sur l'équilibre entre la ville et la campagne.

Pierre GENTES

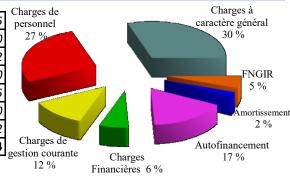
Sommaire :

- Le mot du maire
- Budget 2018
- Toute la commune aux bacs individuels
- Subventions 2018
- La commune se vide de ses compétences
- Agenda des dates à retenir

BUDGET PRIMITIF 2018

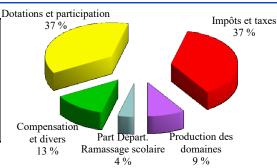
Dépenses de Fonctionnement (Euros)

Total dépenses	880 984
FNGIR	47 142
Amortissement	18 000
Autofinancement	147 725
charges financières	56 400
charge de gestion courante	107 492
charges de personnel	237 280
Charges à caractère général	266 945



Recettes de Fonctionnement (Euros)

Production domaine et excédent	79 875
Impôts et taxes	325 600
Dotations et participations	327 850
compensation et divers	112 659
Part département ramassage	35 000
Total recettes	880 984



Taux des Taxes locales

Taux	2011 (2)	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Taxe d'habitation	15,23	15,23	15,23	15,23	15,23	15,69	16,16	16,64
Taxe foncière propriété bâtie	10,41	10,41	10,41	10,41	10,41	10,72	11,04	11,37
Taxe foncière propriété non bâtie	46,76	46,76	46,76	46,76	46,76	48,16	49,60	51,09
TP avant 2010 et CFE après 2010	17,58	17,58	17,58	17,58	17,58	17,58	(5)	(5)

Données financières

En milliers d'Euros	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018 (1)
Encours de dette en capital	1218	1104	1283	1509	2185	2340	2250	2100
Dotations de l'état (DGF et autres)	330	330	331	332	330	313	312 (6)	327 (6)
Recette de la fiscalité locale	267	273	331	335	342	347	293 (5)	305 (5)
dépenses de personnel communal	166	171	178	195	202 (3)	223 (3)	234 (3)	237
Marge d'autofinancement	191	196	219	133 (4)	163	158	156	174
Prélèvement FNGIR	47	48	48	48	48	48	48	48

- (1) données prévisionnelles
- (2) Suppression de la taxe professionnelle en 2010 et mise en place de la réforme de la fiscalité locale au 1 janvier 2011.
- (3) En partie avec la mise en place de la réforme des rythmes scolaire à la rentrée de septembre 2014.
- (4) Intégration du déficit des comptes de clôture du lotissement Préchaud1
- (5) La "fiscalité entreprise" (CFE + CVAE + IFER + TASCOM) est prélevée par la communauté de communes (montant compensé sans augmentation possible).
- (6) La compensation de la "part salaire" suite à la réforme de la TP versée dans la DGF est versée à la communauté de communes (montant compensé mais en baisse régulière).

Passage définitif aux bacs individuels.

La commune de Laussonne va définitivement enlever ses bacs collectifs dans les derniers espaces où ils étaient encore en place, c'est-à-dire le bourg, Préchaud et les Badioux. L'enlèvement des bacs collectifs aura lieu le jeudi 14 juin 2018 pour les Badioux et Préchaud et le 21 juin 2018

pour le bourg. Il est rappelé que les personnes ne souhaitant pas de bac individuel (pour cause de manque de place chez eux) peuvent venir prendre une carte à la mairie afin de pouvoir déposer leurs déchets dans les bacs à accès contrôlé.

Pour les foyers qui n'ont toujours pas de container individuel, il est toujours possible d'en commander un, au SICTOM au numéro suivant : 04 71 59 82 93 ou 04 71 59 53 83 ou par mail : sictom.tence@orange.fr La commune remercie par avance les habitants pour leur coopération dans ce changement de mode de fonctionnement de la collecte des ordures ménagères.

La commune se vide de ses compétences avec une intercommunalité non choisie

Comme d'autres, la communauté de communes du Mézenc-Loire-Meygal collecte "la fiscalité entreprise" (CFE, CVAE, IFER, TASCOM) avec la mise en place de la fiscalité professionnelle unique au premier janvier 2017. En revanche, elle est la seule à avoir pris la compétence PLU en date du 27 mars 2017 (date imposée par la loi NOTRe) en l'arrachant aux communes, en faisant en sorte que le seuil de 25% des communes, représentant 20% de la population du périmètre communautaire, ne soit pas atteint. Trois communes seulement se sont opposés au transfert «forcé» en demandant un transfert «consenti». La réunion des maires du 16 février 2017 tenue à la communauté de communes s'est déroulée dans un climat très pesant. Il n'était pas utile d'imposer une pratique qui aboutit à faire s'opposer les maires entre eux et à pousser à la division.

La suppression de la taxe d'habitation pour 80% de la population, dans un premier temps et à 100 % ensuite, fait que le levier de la "dynamique démographique" est perdu par l'équipe municipale pour développer sa commune. C'est aussi une déconnexion "du lien financier" entre la population et la commune. Pour aller plus loin, il y a un débat « musclé » entre le gouvernement (loi NOTRe) et les élus ruraux qui contestent le transfert obligatoire de la compétence eau & assainissement vers l'intercommunalité.

Avec les compétences régaliennes qui s'en vont (urbanisme, E&A, école, développement économique, démographie, les services, etc.), les communes perdent en capacité à agir et à défendre la proximité. Il y a aussi beaucoup d'inquiétudes sur l'avenir du lien social et associatif.

Ce contexte est favorable à la résignation chez nombre de maires et élus municipaux mais aussi dans la population. Ne nous résignons pas et continuons à défendre une ruralité en faveur des villages vivants donc habités...

Site Internet de la commune de Laussonne http://mairie-laussonne.fr

Subventions attribuées en 2018

- Ecole Notre-Dame : 15640 €

- Comité des fêtes : $0\,\mbox{\ensuremath{\mbox{\ensuremath{\mbox{\ensuremath{\mbox{\ensuremath{\mbox{\ensuremath{\mbox{\ensuremath{\mbox{\ensuremath{\mbox{\ensuremath{\mbox{\ensuremath{\mbox{\ensuremath{\mbox{\ensuremath{\mbox{\ensuremath{\mbox{\ensuremath{\mbox{\ensuremath{\mbox{\ensuremath{\mbox{\ensuremath{\mbox{\ensuremath{\mbox{\ensuremath{\mbox{\ensuremath{\mbox{\ensuremath{\mbox{\ensuremath{\mbox{\ensuremath{\mbox{\ensuremath{\mbox{\ensuremath{\mbox{\ensuremath{\mbox{\ensuremath{\mbox{\ensuremath{\mbox{\ensuremath{\mbox{\ensuremath{\mbox{\ensuremath{\mbox{\ensuremath{\mbox{\ensuremath{\mbox{\ensuremath{\mbox{\ensuremath{\mbox{\ensuremath{\mbox{\ensuremath{\mbox{\ensuremath{\mbox{\ensuremath{\mbox{\ensuremath{\mbox{\ensuremath{\mbox{\ensuremath{\mbox{\ensuremath{\mbox{\ensuremath{\mbox{\ensuremath{\mbox{\ensuremath{\mbox{\ensuremath{\mbox{\ensuremath{\mbox{\ensuremath{\mbox{\ensuremath{\mbox{\ensuremath{\mbox{\ensuremath{\ensuremath{\mbox{\ensuremath{\ensuremath{\ensuremath{\ensuremath{\ensuremath{\ensuremath{\ensuremath{\ensuremath{\ensuremath{\ensuremath{\ensuremath{\ensuremath{\ensuremath{\ensuremath{\ensuremath{\ensuremath{\ensuremath{\ensuremath{\ensuremath{\ensuremath{\ensuremath{\ensuremath{\ensuremath}\ensuremath}\ensuremath}\ensuremath}\ensuremath}\ensuremath}\ensuremath}\ensuremath}\ensuremath}\ensuremath}\ensuremath}\ensuremath}\ensuremath}\ensuremath}\ensuremath}\ensuremath}\ensuremath}\ensuremath}\ensuremath}\ensuremath}\ensuremath}\ensuremath}\ensuremath}\ensuremath}\ensuremath}\ensuremath}\ensuremath}\ensuremath}\ensuremath}\ensuremath}\ensuremath}\ensuremath}\ensuremath}\ensuremath}\ensuremath}\ensuremath}\ensuremath}\ensuremath}\ensuremath}\ensuremath}\ensuremath}\ensuremath}\ensuremath}\ensuremath}\ensuremath}\ensuremath}\ensuremath}\ensuremath}\ensuremath}\ensuremath}\ensuremath}\ensuremath}\ensuremath}\ensuremath}\ensuremath}\ensuremath}\ensuremath}\ensuremath}\ensuremath}\ensuremath}\ensuremath}\ensuremath}\ensuremath}\ensuremath}\ensuremath}\ensuremath}\ensuremath}\ensuremath}\ensu$

noël des enfants, etc.) (1) - Comité foire : 0 € (1) - ASA : 500 € (1)

- Visiteuses hôpitaux : 200 €

ADOL : 30 €
APE/FS : 1365 €
Bibliothèque : 510 €

- Association de portage de repas à domicile : 1200 €

- Association des donneurs de sang : 100 €

- Amicale des sapeurs pompiers (exceptionnel) : 300 €

- Concours départemental de labour 2018 :100 €

Les subventions sont attribuées sous la condition que les associations correspondantes fournissent à la mairie un compte d'exploitation annuel 2017 détaillé et sincère.

(1) Comme suite à la demande de quelques associations de la commune et leur contribution, le conseil municipal a décidé de financer dans le budget 2018 la fourniture et l'installation d'un panneau électronique d'information public.

Installation d'un panneau d'affichage électronique au carrefour RD36 et RD49

L'idée d'installer un panneau d'affichage électronique au point le plus passant du village de Laussonne c'est-à-dire sur la place de l'église au carrefour des RD36 et RD49, fait son chemin. L'espace le plus adapté se situe dans la partie extension de la place à proximité des panneaux directionnels existants.

Un tel panneau serait administré par 2 personnes référentes. Cette place sera définitivement réaménagée en 2019 conformément à ce qui avait été inscrit dans le programme de mandat de la municipalité actuelle. A cet égard, une réflexion sur ce projet s'est déroulée sur plusieurs années. S'il vient avec un peu d'avance, le panneau d'information pourrait être installé de manière provisoire dans un premier temps. Il pourra ensuite prendre une place définitive lors des travaux d'aménagement de cette place. La réflexion se poursuit et doit être partagée avec la population.

L'Archéo-Logis au CDERAD

Comme pour 2017, une exposition archéologique est ouverte de 13 h à 18 h sauf le samedi.

Tarifs : adulte 7 €, enfants (- de 14 ans) 3 €

Les conférences des "jeudis de l'Archéo-Logis" à 21 h sont reconduites cet été. Programme en cours d'élaboration.

Quelques dates à retenir :

- 22 juin 2018 à 20h30 : Spectacle fin d'année école Notre Dame.
- 23 juin 2018 à 20h30 : 60 ans de l'ASL
- 21 et 22 juillet 2018 : Festival de l'arbre creux
- 4 août au 6 août 2018 : Vogue annuelle de Laussonne
- 18 et 19 août 2018 : course de côte de Laussonne
- 1 septembre 2018 : Rallye Velay Auvergne
- 21 octobre 2018: Foire d'automne de Laussonne